

Des Hommes, des Idées, un Futur



Crise COVID-19

BEP et BEP Expansion Economique se mobilisent avec le soutien de la Province de Namur



PARTIE 1 : PLAN D' ACTIONS EN SOUTIEN À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

CONTEXTE

Un dispositif de 35 actions pour un soutien à la relance économique en Province de Namur

Le BEP et BEP Expansion poursuivent leurs actions traditionnelles : malgré la crise, tous les programmes d'investissements dans les parcs d'activité économiques et incubateur sont maintenus car le BEP et BEP Expansion Economique veulent jouer par ces investissements un rôle de soutien aux entreprises, principalement du secteur de la construction. En ce sens aussi, leurs équipes continuent à apporter une expertise aux entrepreneurs qui souhaitent se développer. Mais en plus, le BEP et BEP Expansion Economique ont voulu concevoir un programme d'actions spécifiques dans le cadre de la crise actuellement vécue par bon nombre d'entrepreneurs. Ce programme n'a pas pour ambition de résoudre tous les problèmes, cela serait illusoire et utopique ; Il a simplement pour but d'apporter une pierre à l'édifice de la relance en appui des initiatives menées par les Gouvernements fédéral et régional et en complémentarité des initiatives prises par plusieurs Communes.

Par ce programme, jusque fin d'année, BEP et BEP Expansion Economique espèrent aussi jouer un effet d'entraînement positif afin que d'autres acteurs économiques complètent le dispositif envisagé dans le domaine de leur ressort et au-delà de leur soutien traditionnel.

1. ACTION 1

Un plan de communication sur les mesures de soutien fédéral, régional et communal

Action 1.1 : Une communication sur les aides disponibles au niveau régional et fédéral

Beaucoup d'aides existent actuellement. Encore faut-il avoir et trouver l'information malgré les nombreux efforts consentis en ce sens.

C'est pourquoi, un catalogue vulgarisé des aides et soutien disponibles a été établi, avec les points de contacts, et sera communiqué via l'ensemble des supports de communications du BEP (site internet, réseaux sociaux ,...), mais aussi par un mailing direct vers les entreprises et indépendants, bien entendu mais aussi :

- les clubs d'entreprises, dans leur rôle d'animation d'une communauté d'entrepreneurs locales ;
- les ADL, les GAL et les communes, dans leur rôle de proximité ;
- Les mandataires communaux, dans le rôle bien souvent de premier contact des entrepreneurs et indépendants qui connaissent des difficultés.

Le BEP continuera par ailleurs à assurer une veille sur d'éventuelles nouvelles aides disponibles, y compris au niveau européen.

Action 1.2 : Une plateforme d'échanges sur les différentes mesures communales

Plusieurs communes ont pris des initiatives de soutien aux commerçants et indépendants. Le BEP les recensera et les mettra en ligne sur une plateforme afin que les communes namuroises puissent s'inspirer mutuellement et échanger les bonnes pratiques.

Il organisera également une réunion mensuelle à distance, via l'outil TEAMS de tous les Bourgmestres et Echevins des Affaires économiques afin de procéder aux informations mutuelles sur les dispositifs existants et sur l'évolution de la crise.

2. ACTION 2

Un soutien à la reprise des entreprises

Dans le cadre de sa cible, définie par la SOWALFIN (à savoir les entreprises avec un potentiel d'innovation et/ou d'internationalisation), le BEP a contacté 340 entreprises en période de confinement afin de leur apporter son soutien. Au-delà des réponses directes apportées à leurs problématiques, 30 d'entre elles ont sollicité un accompagnement contractualisé visant à sécuriser leur reprise.

Dans le cadre de la reprise, une prospection élargie des entreprises sera effectuée afin de leur proposer un plan d'accompagnement (3 à 4 jours) visant à répondre à leurs besoins en matière de financement et de pilotage de leur reprise par le biais de :

- L'analyse du besoin de trésorerie de l'entreprise en partant du relevé de toutes les dettes fournisseurs (montants et échéances) et des crédits à honorer (montants et échéances) ;
- La préparation d'un plan de financement de la reprise ;
- La présentation et la négociation du plan avec les partenaires financiers ;
- La mise en place d'outils de pilotage.

Sont concernées les entreprises des parcs d'activité, les entreprises locataires de BEP Expansion Economique et les entreprises innovantes avec un potentiel d'internationalisation.

Action 2.1 : entreprises des parcs d'activité économique

→ Objectif : 50 entreprises accompagnées

Action 2.2. : entreprises locataires de BEP Expansion Economique

→ Objectif : 20 locataires accompagnés

Action 2.3. : entreprises innovantes et à potentiel d'internationalisation

→ Objectif : 30 entreprises accompagnées

Action 2.4. : montage de dossiers pour Namur Invest et sa filiale

« Préface »

- Sur base des produits financiers de Namur Invest et de Préface (participation en capital minoritaire, prêt obligataire, prêt convertible, prêt garanti)
- Objectif : 25 dossiers financés par l'Invest

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 60.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

3. ACTION 3

Accompagnement financier pour les indépendants et le secteur de l'Horeca

Le Gouvernement wallon a mis en place deux nouveaux dispositifs pour les indépendants et le secteur de l'Horeca :

- Le prêt « ricochet » : un montant de 45.000 € est prévu pour des besoins de trésorerie (prêt de 30.000 € d'un organisme financier privé avec garantie de la SOWALFIN, complété par un prêt de 15.000 € de la SOWALFIN) ;
- Le prêt « ré-action » : il s'agit d'un prêt de 25.000 € sans contrepartie privée pour les indépendants en difficulté.

Le BEP mobilisera ses ressources pour établir rapidement les dossiers d'aide, par un renforcement de ses équipes par de l'expertise extérieure. Un montant de 60.000 € (budget BEP Expansion Economique) y sera consacré.

→ Objectif : 80 demandeurs accompagnés

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 60.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

4. ACTION 4

Helpdesk en ligne

Un helpdesk en ligne sera mis en place, avec une adresse dédiée, en vue de répondre aux questions ponctuelles et très concrètes d'entreprises, en lien avec les problématiques vécues dans le cadre de la crise. Un système de FAQ sera mis en place pour favoriser la circulation d'informations.

→ Objectif : 250 dossiers

5. ACTION 5

Nouvelles opportunités de Développement pour PME et TPE namuroises

Le BEP veillera à accompagner les PME et TPE de son territoire dans l'identification de nouvelles opportunités de développement dans le cadre de la crise et en lien avec les enseignements de celle-ci.

Action 5.1 : programme de webinaires

→ NEC – Namur Entrepreneurship center

Il s'agit d'un parcours d'accompagnement, 100% digital, destiné aux porteurs de projet pour les aider dans la validation et le développement de leur idée/projet entrepreneurial. Il offre le double avantage de permettre au public ciblé de le suivre où et quand ils le souhaitent à son rythme et au fil de ses besoins, mais aussi de bénéficier d'outils et de méthodes innovantes, pour valider rapidement leur projet/idée.

▪ **Webinaire « Communication post-Covid ou comment positionner votre entreprise »**

Avec le soutien d'une agence de communication namuroise spécialisée en marketing, le BEP proposera un soutien pour les entrepreneurs namurois dans leur réflexion en termes de communication et de marketing dans le cadre de la reprise.

▪ **Webinaire « Marché Publics : e-Tendering : comment ça marche ? »**

Afin de faciliter la prise en main de la nouvelle plateforme e-tendering mise en place pour la réponse aux appels d'offre publics (obligatoire pour tout marché de 139.000 € et plus), le BEP expliquera son utilisation en toute simplicité, exemples concrets à l'appui.

▪ **Webinaire « Prix de vente et coût de revient »**

Par ce webinaire, le BEP aidera les entreprises à calculer le prix de vente de leurs produits en tenant compte de tous les éléments nécessaires, en ce compris le coût de revient. Ces éléments sont importants en tout temps, mais revêtent un caractère crucial dans le cadre d'une crise sanitaire.

▪ **Webinaire : « Prospector à l'heure du COVID et après »**

Le BEP répondra aux besoins des entreprises en matière de commercialisation ou comment se comporter avec ses clients en cette période trouble pour les garder demain. Un module visera les entreprises disposant de personnel commercial ; un autre module s'adressera aux entrepreneurs qui assurent seuls la commercialisation.

- **Webinaire « Internationalisation » en 2 modules :**

Ce webinaire abordera la manière de continuer à prospecter (différemment) dans le contexte actuel, à saisir les opportunités ou à repenser son développement international par des partenariats différenciés.

- **Webinaires avec les clubs d'entreprises « Comment générer une politique de proximité du point de vue commercial ? »**

Ce webinaire visera à apporter aux clubs une information pratique sur la manière de rebondir après la crise sanitaire.

- **Webinaires avec les entreprises des parcs d'activité**

Le BEP proposera, via ce webinaire, à permettre à chaque société de s'informer sur les entreprises situées dans leur environnement immédiat, afin de maximiser les échanges économiques intra-provinciaux et de diminuer les coûts clients-fournisseurs.

Action 5.2. : accompagnement des entreprises vers plus de résilience, d'agilité et de transition écologique

Afin de leur permettre d'être plus fortes après la crise, le BEP proposera d'accompagner les entreprises dans une approche de résilience. Cette approche se traduit par :

- La détection des besoins de l'entreprise ;
- L'amplification des actions que l'entreprise veut voir reprendre après la crise et supprimer celles qu'elle estime non pertinentes ;
- L'amplification des partenariats locaux, l'intégration dans sa communauté locale, dans les réseaux locaux
- Une veille régulière sur son secteur d'activité ;
- Le soutien pour une architecture digitale bien développée.

Le BEP proposera de réaliser des plans d'actions sur la base d'un audit spécifique (4 jours) lié au niveau de résilience.

Par ailleurs, le BEP travaillera sur une action spécifique en économie circulaire mêlant l'animation de clubs d'entreprises locaux en vue de rendre des parcs d'activité plus résilients, des webinaires et de l'accompagnement individuel.

→ Objectif : 30 entreprises accompagnées

Action 5.3. : Namur demain

Le BEP proposera un cycle de conférences (septembre à décembre 2020) afin d'inspirer les entrepreneurs namurois à créer l'entrepreneuriat de demain pour prospérer dans l'incertitude et surfer sur le tsunami des changements.

Le BEP accompagnera de la sorte les entreprises à la notion de changement, au travers d'orateurs spécialisés dans leur domaine, d'entrepreneurs qui ont particulièrement innové, se sont distingués dans des circonstances de crise (attentat...), afin d'aborder les changements de paradigme et éveiller les consciences sur les mécanismes à mettre en place pour aborder un futur incertain avec sérénité et renforcer l'agilité des entreprises.

Action 5.4 : Innovation centrée utilisateur

Le BEP proposera un accompagnement digitalisé des entreprises (3 jours) à l'adaptation de leur produit/service face à l'évolution du besoin de leurs clients dans le cadre de la crise.

→ Objectif : 20 entreprises accompagnées

6. ACTION 6

Accompagnement des producteurs locaux en circuits courts

Action 6.1 : Accompagnement (3 à 4 jours) à la recherche de financement

L'accompagnement du BEP prévoit :

- L'analyse du besoin de trésorerie de l'entreprise : relevé de toutes les dettes fournisseurs (montants et échéances) et des crédits à honorer (montants et échéances) ;
- La préparation d'un plan de financement de la reprise ;
- La présentation et la négociation du plan avec les partenaires financiers.

→ Objectif : 30 producteurs accompagnés

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 67.500 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 6.2 : CiLo - Petits producteurs

En moins d'un an, la plateforme de crowdfunding CILO a permis à trois producteurs locaux de la Province d'entamer une levée de fond. Ces trois projets ont tous trois réussis haut la main leur levée de fonds, récoltant respectivement 119, 132 et 149% du montant initial espéré, pour des montants nets récoltés largement au-dessus de la moyenne en matière de crowdfunding (entre 8.200 et 8.700€).

Dans le cadre de l'accompagnement « post-COVID » des producteurs locaux, le BEP propose de :

- **Amplifier l'utilisation de la plateforme** par les petits producteurs locaux de la Province afin de leur permettre de dégager des moyens d'investir dans des projets visant à pérenniser et/ou diversifier leurs activités et d'élargir et fidéliser leur communauté, leurs clientèles locales. Pour se faire, le BEP assure la **promotion de la plateforme auprès du public cible**, en direct et via des partenaires impliqués dans cette dynamique (coopératives, GAL, ADL, Communes, ...)
- **Accompagner des porteurs de projet** qui pourront être pris en charge dans le cadre de l'action 6.1 afin de, avant la levée de fond, dimensionner, faire murir leur projet (2,5 jours). Les porteurs de projet bénéficieront de deux séances de formation au crowdfunding afin d'appréhender l'ensemble des enjeux liés à une levée de fond. Ces formations portent sur des aspects de communication, d'implication de sa communauté, de présentation de son projet, ...
- **Lancer un appel à projets à destination spécifique des producteurs locaux.** Les projets (sélectionnés, s'il y a plus de candidats que de budget disponibles) bénéficieront

d'une levée de fond "boostée" par le BEP. Ce système prendra la forme d'un "abondement" c'est-à-dire que pour chaque euro investi par un citoyen le BEP ajoutera un euro supplémentaire au projet lauréat (avec un maximum de 2.500 € par projet).

- **Créer un portail spécifique de la plateforme pour valoriser** spécifiquement les levées de fonds en cours concernant ce secteur.
- Accompagner les producteurs afin qu'ils puissent **réaliser un petit clip de présentation** de leur activité afin de susciter l'adhésion des citoyens dans le cadre de leur levée de fond.

Pour ce faire, les postes budgétaires sont les suivants :

- La création d'outils de communication
- L'abondement (20 projets * 2.500€ = 50.000 €)
- La création et paramétrisation du portail spécifique
- En cas de grands succès de l'opération, l'externalisation de la formation crowdfunding des porteurs de projet

Action 6.3 : accompagnement à l'identification de nouveaux débouchés

Cette action s'adressera aux producteurs et artisans qui travaillent en circuits courts et désireux de développer leur projet et identifier de nouveaux débouchés pour leurs produits au niveau des cantines des collectivités locales.

Pratiquement, le projet se déroule en 3 phases :

- **La réalisation d'un diagnostic du secteur alimentaire namurois et la formulation de recommandations** concrètes pour augmenter le taux d'autonomie alimentaire du territoire namurois ;
- **L'accompagnements collectifs des collectivités** pour définir les contours de leurs projets de transition alimentaire ;
- **L'accompagnement individuel des collectivités** pour établir la faisabilité technico-économique dont notamment la mise en relations avec des producteurs locaux.

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 45.000 € (affecté au BEP).

7. ACTION 7

Campagne de promotion du territoire namurois et de ses acteurs économiques

Le BEP entend lancer une campagne de communication liée à la **thématique de « Namur Demain, le territoire se réenchante »**. Au travers d'une **communication positive et tournée vers l'avenir**, le BEP met ainsi en avant le tissu économique et plus singulièrement les entreprises du territoire, dans les secteurs clés (écoconstruction, santé, agroalimentaire, environnement, numérique, industries culturelles et créatives, tourisme et process industriels).

Ce plan de communication visera les entreprises du territoire elles-mêmes, pour les « booster » et montrer que les acteurs publics sont à leur côté et les soutiennent par des actions mais aussi en leur donnant une visibilité. Il visera également les citoyens namurois dans leur ensemble, pour leur montrer le dynamisme économique du territoire, des entreprises qui ont vécu ce même territoire et raviver un sentiment de fierté, dans un contexte où l'économie de proximité a pris tout son sens.

Pour ce faire, le BEP, avec l'appui d'une agence de communication, se chargera de :

- **Trouver un nom à la campagne de promotion**, de même qu'une baseline explicative et d'un # à utiliser lors de toutes communications web (par le BEP ou les acteurs qui s'y associent) ;
- **Elaborer un concept de communication**, avec des supports visuels et un habillage graphique pour des vidéos ;
- Identifier 10 à 15 entreprises du territoire à mettre en avant dans ce cadre ;
- Réaliser de **courtes capsules vidéo** de ces entreprises, sous l'angle de la reprise ;
- Réaliser **l'interview de ces entreprises** avec un focus sur ce que la crise a changé pour elles, les nouvelles priorités et les perspectives futures ;
- Réaliser et diffuser une **vidéo de promotion économique du territoire** ;
- Établir un **programme de diffusion** des vidéos et interviews sur le web ;
- **Organiser les Alfes 2021**, prix économique de la Province, dans l'optique de mettre en avant les entreprises qui se sont particulièrement distinguées pendant et après la crise.

8. ACTION 8

Plateforme de crowdfunding CiLo version commerçants

Le BEP a créé une plateforme de soutien aux commerçants locaux sur base de la plateforme existante CiLo. Celle-ci a pour objectif de permettre aux Communes partenaires de CiLo qui le souhaitent de mettre à disposition de leurs commerces une plateforme destinée à récolter dons ou versements anticipés (bons à valoir) afin de pallier les problèmes de liquidités des commerces de leur territoire.

Pour ce faire, un portail d'accueil spécifique à l'action <http://economieocale.cilo.bep.be> a été créé et paramétré. Les agents administratifs locaux en charge de l'accompagnement des commerces sont formés à son utilisation.

Dans cadre, les postes budgétaires à prévoir sont d'une part les coûts habituels de gestion, hébergement, mise à jour et maintenance liés à la plateforme CiLo et, d'autre part, les coûts liés au paramétrage de la nouvelle plateforme.

9. ACTION 9

Soutien aux locataires des bâtiments relais de BEP Expansion Economique

34 locataires des bâtiments-relais et centres d'entreprises ont souhaité un report du paiement de leur loyer durant le confinement, soit l'équivalent de 2 ou 3 mois de redevances.

Le paiement de ces sommes sera reporté au 1^{er} mars 2021 et sera par la suite réparti sur 12 échéances mensuelles (moratoire d'un an donc) en tenant compte néanmoins de l'échéance de leur bail et du paiement obligatoire en cas de non-prolongation.

10. ACTION 10

Aide au coworking

Le BEP accordera la gratuité des espaces et veillera à aider les occupants à la mise en place et au respect des mesures de sécurité sanitaire. Les espaces de coworking de BEP Expansion économique, au TRAKK et le coworking E420 seront ainsi gratuits jusqu'au 31 décembre 2020, selon leur réouverture progressive, avec une priorité pour les habitués co-workers. Le bureau partagé (Smart Work Centre) de l'@trium à Crealys® pourra également être mis à disposition d'entreprises locataires ayant besoin ponctuellement d'espaces supplémentaires pour garantir le respect de la distanciation sociale.

11. ACTION 11

Accompagnement du secteur brassicole

Le BEP propose une aide à la diversification de marché et à l'innovation pour le secteur brassicole (brasseurs namurois, avec outil de production), un secteur hyperconcurrentiel et en perte de vitesse avant la crise et ensuite lourdement impacté par celle-ci. Le parcours proposé mêle trois ateliers collectifs en 2020 (#1 tendances et innovations, #2 stratégie et #3 opération export), une mission de prospection et veille en 2021 (salon professionnel spécialisé) et, tout au long du parcours, du coaching personnalisé (en veillant à l'adéquation entre offre et marché).

Une approche similaire sera étudiée en faveur du secteur vinicole à l'horizon 2021.

→ Objectif : 10 entreprises accompagnées

PARTIE 2 :
PLAN D' ACTIONS EN SOUTIEN À LA RELANCE
TOURISTIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

1. ACTION 1

Aide au secteur hôtelier

Action 1.1 : accompagnement dans leur recherche de besoins de financement

Le BEP proposera un accompagnement (3 à 4 jours) pour :

- L'analyse du besoin de trésorerie de l'entreprise : relevé de toutes les dettes fournisseurs (montants et échéances) et des crédits à honorer (montants et échéances) ;
- La préparation d'un plan de financement de la reprise ;
- La présentation et négociation du plan avec les partenaires financiers.

→ Objectif : 10 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 22.500 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 1.2 : accompagnement en vue d'un repositionnement de l'activité

Le BEP proposera, dans une première phase, un diagnostic à 360° de l'activité et la recherche de pistes d'évolution pour l'hôtelier. En appui du conseiller du BEP, un expert extérieur veillera à la validation d'un scénario de repositionnement. Suivra ensuite l'accompagnement à l'implémentation et à la mise en œuvre du projet (plan financier, recherche de financement,...).

→ Objectif : 10 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 40.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 1.3 : renforcement pour montage de dossiers petit Horeca

Le BEP prévoira l'accompagnement (1 jour) à l'introduction de demandes de soutiens prévus au niveau des prêts Sogepa et Ricochet), dans la même optique que l'action 3 du plan de relance économique.

→ Objectif : 80 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 60.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 1.4 : webinaires

Le BEP réalisera des webinaires en collaboration avec la Fédération Horeca Wallonie qui cible les conseils pratiques liés au déconfinement (notamment en matière de mesures sanitaires, de gestion des flux,...).

2. ACTION 2

Accompagnement des campings à l'introduction de demandes d'aides financières

Le secteur du camping wallon, déjà affaibli, subit de plein fouet la crise du coronavirus. C'est pourquoi le BEP proposera un accompagnement aux campings, d'une durée de 2 à 4 jours, comprenant les éléments suivants :

- Analyse du besoin de trésorerie du camping : relevé de toutes les dettes et des crédits à honorer (montants et échéances) ;
- Identification des mesures de sécurité sanitaire à mettre en place et leur impact financier ;
- Préparation d'un plan de financement de reprise ;
- Aide à l'introduction des dossiers de demande d'aides financières.

→ Objectif : 10 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 30.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

3. ACTION 3

Aide aux attractions touristiques

Action 3.1 : accompagnement dans leur recherche de besoins de financement

Le BEP proposera un accompagnement (3 à 4 jours) aux gestionnaires d'attraction du territoire pour :

- L'analyse du besoin de trésorerie de l'entreprise avec le relevé de toutes les dettes fournisseurs (montants et échéances) et des crédits à honorer (montants et échéances) ;
- La préparation d'un plan de financement de la reprise ;
- La présentation et la négociation du plan avec les partenaires financiers.

→ Objectif : 5 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 11.250 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 3.2 : accompagnement en vue d'un repositionnement de l'activité

Le BEP proposera, dans une première phase, un diagnostic à 360° de l'activité et la recherche de pistes d'évolution pour l'attraction. En appui du conseiller du BEP, un expert extérieur veillera à la validation d'un scénario de repositionnement. Suivra ensuite l'accompagnement à l'implémentation et à la mise en œuvre du projet (plan financier, recherche de financement,...)

→ Objectif : 10 dossiers

Afin de renforcer les équipes du BEP et dans un objectif de rapidité, il sera fait appel à de l'expertise extérieure pour un budget de 40.000 € (affecté à BEP Expansion Economique).

Action 3.3 : renforcement pour montage de dossiers attractions touristiques privées

Le BEP prévoira l'accompagnement (1 jour) à l'introduction de demandes de soutiens prévus au niveau des prêts Sogepa et Ricochet), dans la même optique que l'action 3 du plan de relance économique.

Action 3.4 : Soutien financier aux attractions touristiques (A.S.B.L.)

Etant donné que les ASBL ne peuvent être éligibles aux mesures financières de soutien de la Région wallonne, le BEP Expansion Economique proposera aux A.S.B.L. de type « attraction touristique » en difficulté un soutien financier. Celui-ci prend la forme d'un prêt d'un montant maximum de 25.000€ pour les ASBL avec un projet économiquement viable (moins de 10 TPE).

→ Objectif : 20 dossiers

4. ACTION 4

Aide au secteur événementiel

Action 4.1 : Soutien financier pour l'événementiel public

BEP Expansion Economique propose l'octroi de prêts (ou subsides) d'un montant forfaitaire de 5.000 € aux organisateurs d'évènements publics ayant des retombées significatives pour le territoire

→ Objectif : 50 dossiers

Action 4.2 : CiLo événement

Dans le cadre de l'accompagnement « post-COVID » des organisateurs d'événements culturels, le BEP proposera de :

- **Amplifier l'utilisation de la plateforme** par les organisateurs d'événements culturels publics structurants à l'échelle de la Province afin de leur permettre, de dégager des moyens suffisant pour relancer leur événement, leurs activités dans l'après crise et d'élargir et fidéliser leur communauté en leur permettant de s'investir financièrement dans le projet.
- Pour se faire, le BEP assure **la promotion de la plateforme auprès du public cible**, en direct et via des partenaires impliqués dans cette dynamique
- **Accompagner les porteurs de projets** via deux séances de formation au crowdfunding afin d'appréhender l'ensemble des enjeux liés à une levée de fond. Ces formations portent sur des aspects de communication, d'implication de sa communauté, de présentation de son projet, ...Eventuellement, le soutien financier évoqué au point 4.2 pourrait en tout ou en partie prendre la forme d'un abondement c'est-à-dire que pour chaque euro investis par un citoyen le BEP ajoutera un euro supplémentaire au projets lauréats (avec un maximum de 2.500 € par projet). Ce système pourrait permettre d'amplifier et maximiser les chances de réussites des levées de fonds concernées.
- Créer un **portail spécifique de la plateforme** pour valoriser les levées de fonds en cours concernant ce secteur.

Pour ce faire, les postes budgétaires sont les suivants :

- La création d'outils de communication
- L'abondement (objectif : 20 dossiers)
- La création et le paramétrisation du portail spécifique

5. ACTION 5

Equipements structurants de mise en valeur du territoire

Action 5.1 : Plans Qualité Territoriaux flash

De manière générale, les Plans Qualité Territoriaux s'inscrivent dans une démarche globale de qualité des espaces publics et des équipements touristiques, visant à rendre ces lieux opérationnels et attractifs. Le BEP propose ici de réaliser des "plans qualité territoriaux flash" sur concentrant sur une problématique : l'implantation d'Horeca dans les espaces publics et son incidence sur la gestion des flux.

L'objectif est d'étudier un lieu public précis et restreint afin d'y envisager des solutions pour y installer de l'Horeca tout en rendant les lieux sûrs et agréables. Les aménagements envisagés se

voudront pragmatiques et modulables, permettant si besoin d'être déployés uniquement lors de périodes de forte fréquentation (weekends) et/ou de déborder sur l'espace public en y adaptant les conditions de circulation.

Dans ces études seront compris :

- Une analyse de la mobilité sur le site envisagé et ses environs ;
- Une description des équipements envisagés et leur localisation ;
- Un croquis réalisé par un paysagiste permettant de visualiser les aménagements proposés.

Afin de renforcer les équipes du BEP, il sera fait appel à de l'expertise extérieure (paysagiste en marché cadre disponible) pour un budget de 50.000 € (affecté à BEP Expansion Economique) pour 10 accompagnements.

Action 5.2 : Tourisme fluvial

Dans un contexte de croissance accrue du tourisme local et du tourisme lent, les infrastructures publiques et touristiques le long des bords des cours d'eau doivent être au centre des attentions afin de répondre aux demandes actuelles. Deux aspects sont ici privilégiés :

- L'accessibilité des berges en veillant à la sécurisation et à la confortabilité des cheminements cyclables et pionniers. C'est cet objectif que poursuit le projet « Namur, Province au fil de l'eau » en aménageant des espaces de convivialité et de loisirs sur les bords de Meuse et Sambre en Province de Namur.
- Le développement d'équipements de loisirs dits « aquatiques ». Les études de faisabilité menées par le BEP pour la création de piscines urbaines dans leurs fleuves est un exemple illustrant la capacité à offrir à ses habitants et touristes des lieux de détente et de rencontre quand les déplacements et les destinations de vacances sont limités.

Action 5.3 : Accueil des motor-homes

La croissance du marché des motor-homes sera d'autant plus forte ces prochaines saisons touristiques car il permet de voyager tout en assurant à leurs utilisateurs le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale. Il constitue donc un potentiel économique non-négligeable

à capter pour les territoires namurois. C'est pourquoi le BEP proposera d'accompagner ses communes dans la structuration et l'amélioration de leurs capacités d'accueil des motor-homes.

Cet accompagnement comprend :

- La réalisation ou la révision du Schéma d'Implantation d'aire de motor-homes permettant de définir les besoins et les capacités d'accueil actuels ;
- L'identification et l'analyse des sites des futures aires d'accueil pour motor-homes ;
- L'établissement d'une esquisse d'aménagement du site ;
- L'accompagnement de la demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme.

Action 5.4 : Nouveaux produits touristiques

Le BEP continuera d'accompagner ses communes dans le développement de leurs infrastructures touristiques, tant dans une volonté d'améliorer et d'adapter l'existant que dans celle de créer de nouveaux produits afin de compléter l'offre et valoriser les territoires. Ces études de faisabilité ont pour objectif de développer des produits touristiques en accord avec les conditions économiques et territoriales de leur environnement, ainsi qu'une stratégie assurant la viabilité du projet sur le long terme. Elles comprennent :

- Le diagnostic du projet et de son environnement ;
- La proposition d'une stratégie de positionnement et de développement ;
- Une faisabilité technique et financière.

Au-delà de l'intervention du CITW et étant donné qu'il n'existe plus de fonds disponibles dans ce cadre, BEP Expansion Economique dégagera un budget de 500.000 € pour 10 accompagnements.

RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

En résumé le BEP Et BEP Expansion Economique mobilisent conjointement un budget estimé à 2.702.250 € pour l'opération de relance.

Action	BEP	BEP Expansion Economique
Communication	frais internes : 10.000 € plateforme : 10.000 €	
Reprise	frais internes : 225.000 € accompagnement : 3 jours - 100 dossiers	frais externes : 60.000 € accompagnement : 3 jours - 26 dossiers
Indépendants		accompagnement : 80.000 € expertise externe 1 jour - 80 dossiers
Helpdesk	frais internes : 37.500 € 250 dossiers	
Opportunités	NEC : 25.000 € webinaires : 30.000 € Résilience : 60.000 € - frais internes - accompagnement 4 jours - 20 dossiers Namur Demain : 30.000 € Innovation : 45.000 € - frais internes - accompagnement 3 jours - 20 dossiers	
Producteurs locaux	frais internes : 10.000 € - accompagnement CiLo : 20.000 € frais internes + soutien abondement - 20 dossiers : 50.000 € Nouveaux débouchés : 45.000 € - frais externes	frais externes : 67.500 € accompagnement : 3 jours - 30 dossiers
Campagne positive CiLo commerçants	50.000 € frais externes : 5000 € frais internes : 20.000 €	
Coworking Brasserie	frais internes : 22.500 € 3 jours - 10 dossiers frais externes : 20.000 €	Gratuité : 16.000 €

Hôtels		frais externes : 22.500 € accompagnement financier 3 jours- 10 dossiers frais externes : 40.000 € accompagnement reprise : 10 dossiers frais externes : 60.000 € accompagnement montage 1 jour - 80 dossiers
	Webinaires : 10.000 € frais internes : 10.000 €	
Campings		frais externes : 30.000 € accompagnement : 4 jours - 10 dossiers
Attractions touristiques	frais internes : 10.000 €	
		frais externes : 11.250 € accompagnement financier 3 jours - 5 dossiers frais externe : 40.000 € accompagnement positionnement 4 jours - 10 dossiers Fonds de soutien : 2.500 € x 20 (prêt) : 500.000 €
CiLo événements	frais internes : 20.000 € frais internes : 20.000 € formation externe : 5.000 € soutien abondement : 50.000 € - 20 dossiers	Fonds de soutien événements publics : 250.000 €
Equipements structurels	frais internes plan qualité : 10.000 € frais internes Namur au fil de l'eau : 30.000 € frais internes motor-homes : 20.000 € frais internes : 75.000 €	frais externes - plan qualité - 10 dossiers : 50.000 € nouveaux produits touristiques - 10 dossiers : 500.000 €
TOTAL	975.000 €	1.727.250 € (dont 500.000 € de prêt)

Conclusion

Comme signalé en préambule, le plan ne sera pas une solution miracle à tous les problèmes rencontrés. Il s'agit d'une pièce supplémentaire apportée à l'édifice du soutien des pouvoirs publics en matière de relance économique.